

ANNEXE VIII
(*article 30*)

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES TRAVAUX ET DE LA DÉPENSE DU
RÈGLEMENT R.V.Q. 1294

CHAPITRE I

TRAVAUX DE MARQUAGE AU SOL ET DE MARQUAGE AÉRIEN

SECTION I

DESCRIPTION DES TRAVAUX

1. Dans le cadre de la réalisation du projet de circuit piétonnier balisé de Québec, les travaux de marquage au sol et de marquage aérien consistent principalement en l'insertion de pastilles de vinyle sur les trottoirs et en l'installation de panneaux de signalisation aérien en métal peint, sur certains tronçons des rues du réseau local suivantes : avenue Wilfrid-Laurier, place George-V Est, la rue d'Auteuil, la rue Sainte-Claire, la rue Saint-Joseph, la rue Saint-Dominique, la rue du Sault-au-Matelot, la rue Saint-Pierre, la rue Notre-Dame, la place Royale, la rue de la Place, la rue Sous-le-Fort, l'escalier Casse-Cou et la rue Sainte-Anne.

SECTION II

ESTIMATION DU COÛT

2. L'estimation du coût des travaux décrits à l'article 1, incluant les taxes de 8,025 % non récupérables, est de 46 479,52 \$.

TOTAL : 46 479,52 \$